

CITROLE A - AMM 2180700

Produit 790g/L huile minérale paraffinique - EC-Concentré Emulsionnable
Huile paraffinique homologuée adjuvant pour bouillie herbicides et insecticides
Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) 34/2007

Conditionnement

Code produit	Packaging
FR15001 (AB)	CITROLE A BIDON 5L

Niveau d'apport

Bouillies	Volume bouillie	Dose max L/ha
Herbicides	-	1 L/ha
Insecticides et produits de biocontrôle	≤ 200L/ha	1 L/ha max. il est recommandé de conserver le mélange à 0.5%.
	300-1000 L/ha	1.5 L/ha max.
	>1000 L/ha	2.2L/ha max.

Fonction

Réduction du lessivage. Amélioration de la pénétration dans la cible..

Application

Préparation de la bouillie pour les produits de biocontrôle :

- Préparer la bouillie totale avec Citrole A (eau + Citrole A)
- Ajouter en dernier les produits de biocontrôle tout en continuant l'agitation
- **Pour les préparations à base de nématodes, bien veiller à introduire la préparation de nématode pré-diluée (Dilution dans 2 litres pour diluer 1 sachet de 250 millions par ex.)**
- Pulvériser la bouillie obtenue dans les heures qui suivent

Compatibilités

La sélectivité des bouillies herbicides contenant l'adjuvant a été montrée sur céréales et est acceptable sur cultures pérennes (vigne, arboriculture).

Sur les autres cultures, pour les bouillies herbicides et insecticides l'absence de phytotoxicité doit être vérifiée avant utilisatio. Il est recommandé d'effectuer un test de sélectivité préliminaire sur un nombre limité de plantes avant de pratiquer un traitement à plus grande échelle.

Pas testé avec *Heterorhabditis bacteriophora*

Stockage

CITROLE A doit être stocké dans un local spécifique réservé au seul stockage des produits phytosanitaires conforme à la réglementation en vigueur. Stocker dans son emballage d'origine à une température supérieure à 5°C. Dans des conditions optimales de stockage la qualité du produit est garantie 2 ans.

Remarque

Le nombre d'application, le stade d'application BBCH pour la culture, le délai avant récolte, la zone non traitée pour les arthropodes non-cibles et la zone non traitée pour les plantes non cibles sont selon les produits phytopharmaceutiques associées.